

## **NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

En application de l'article 107 de la loi Notre N°2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les informations essentielles figurant dans les budgets prévisionnels.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service financier de la Mairie.

### **I – BUDGET PREVISIONNEL 2020 : BUDGET GENERAL**

#### **A ) Les orientations principales**

*Le budget 2020 a été construit en suivant quatre axes majeurs :*

- ▶ *Construire les bases d'un nouveau projet pluriannuel d'investissements tourné vers l'attractivité du territoire, la rénovation du patrimoine et les services à la population,*
- ▶ *Préserver une situation financière saine, conserver les marges de manœuvre tout en anticipant le tournant que connaîtront encore les collectivités et participer activement au développement du territoire,*
- ▶ *Le soutien aux missions culturelles et d'animation du territoire*
- ▶ *Ne pas augmenter la fiscalité*

#### **B) Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Désignation	BP 2019+ DM	BP 2020	Variation 2020/2019
011	Charges à caractères générales	2 728 900,00 €	2 702 200,00 €	-0,98%
012	Charges de personnel	3 470 000,00 €	3 470 000,00 €	0,00%
014	Atténuation de produits	376 860,00 €	375 800,00 €	-0,28%
65	Autres charges de gestion courantes	705 492,00 €	727 896,00 €	3,18%
66	Charges financières	94 750,00 €	78 000,00 €	-17,68%
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	3 000,00 €	-50,00%
68	Dotations aux provisions	1 000,00 €		
022	Dépenses imprévues	99 940,00 €	90 000,00 €	
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>7 482 942,00 €</b>	<b>7 446 896,00 €</b>	<b>-0,48%</b>
042	opérations d'ordres entre sections	357 400,00 €	304 900,00 €	
023	virement à la section d'investissement	1 538 130,00 €	1 822 203,00 €	
	<b>TOTAL DE DEPENSES</b>	<b>9 378 472,00 €</b>	<b>9 573 999,00 €</b>	<b>2,08%</b>

► le chapitre 011 charges à caractère général sera stable par rapport aux résultats 2019 et s'inscrira dans la lignée des exercices précédents en intégrant des dépenses d'entretien et de préservation du patrimoine bâti et naturel, la poursuite du programme de relamping de l'éclairage public et des bâtiments publics qui seront progressivement équipés en luminaires LED. Les dépenses de fournitures seront ainsi orientées vers la transition écologique mais aussi la sécurisation et l'amélioration de la fonctionnalité des bâtiments communaux. Les nouvelles obligations réglementaires en matière de contrôle des bâtiments feront l'objet de crédits au sein de ce chapitre. La Municipalité continue d'y afficher sa volonté de poursuivre l'optimisation des dépenses de fonctionnement.

► Le Chapitre 012 : les charges de personnel seront stables par rapport à 2019. Les avantages sociaux accordés aux agents de la Ville et son CCAS dans le cadre du dossier de modernisation des temps de travail sont également reconduits pour 2020 : octroi de titres restaurant, ticket mobilité.

Il est proposé également de reconduire dans le cadre de sa démarche écologique, le recours à des renforts ponctuels pour accroissement temporaire d'activité pour des opérations d'entretien des espaces publics et naturels ou de désherbage, notamment des cimetières.

► Au Chapitre 65, la subvention au CCAS sera adaptée aux besoins de financement du budget annexe « foyer-logement ; celui-ci a été construit en intégrant le nouveau calendrier de réalisation du projet de réhabilitation du bâtiment principal. En vertu des principes comptables de prudence, il y a lieu d'inscrire une subvention supplémentaire de 30 000 € pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe « foyer-logement », dont le versement dépendra de l'exécution budgétaire. La régularisation se fera par décision modificative.

La Ville continuera sa politique de subventions aux associations basée sur l'encouragement de l'initiative et la participation à l'animation du territoire

Le dispositif coupons sport sera reconduit, un crédit de 10 000 € est consacré à l'opération en 2020.

La participation au SDIS sera de 266 896 € (en hausse par rapport à 2019 où elle s'élevait à 264 992 €)

La contribution en hausse au Syndicat Mixte pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, est inscrite pour 30 000 €.

► Le Chapitre 66 sera en diminution de 17.68 %. Plusieurs contrats de prêts sont arrivés à échéance. Les nouveaux emprunts n'ont donc qu'un très faible impact sur la section de fonctionnement ayant été souscrit à des taux d'intérêt très faibles.

La gestion rigoureuse du fonctionnement mise en place par la municipalité permet de réaliser un virement à la section d'investissement de 1 822 203 €.

### **C) Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	BP 2019+ DM	BP 2020	Variation 2020/2019
70	Produits des services	541 200,00 €	541 000,00 €	-0,04%
73	Impôts et taxes	4 547 861,00 €	4 625 032,00 €	1,70%
74	Dotations et participations	1 790 690,00 €	1 731 630,00 €	-3,30%
75	Autres produits de gestion courantes	893 000,00 €	908 000,00 €	1,68%
013	Atténuation de charges	13 000,00 €	7 000,00 €	
77	Produits exceptionnels	225 792,00 €	16 000,00 €	
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>8 011 543,00 €</b>	<b>7 828 662,00 €</b>	<b>-2,28%</b>
042	opérations d'ordres entre sections	250 200,00 €	219 600,00 €	
002	Excédent antérieur reporté	1 116 729,00 €	1 525 737,00 €	
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9 378 472,00 €</b>	<b>9 573 999,00 €</b>	<b>2,08%</b>

Conformément aux dispositions de la Loi de finances 2020, les recettes fiscales intègrent uniquement une hausse des bases de 0.9 %. Pour la dernière année, la ville de Louhans-Châteaurenaud percevra son produit de taxe d'habitation.

**La ville de Louhans-Châteaurenaud n'augmentera pas les taux de fiscalité du foncier bâti et non-bâti en 2020.**

► Au chapitre 70, Les produits des services sont inscrits dans la continuité des exercices précédents, sans augmentation de tarifs.

La Municipalité a fait le choix d'apporter sa contribution au maintien du pouvoir d'achat des administrés en gelant les tarifs pour 2020 de l'ensemble des services municipaux.

Ainsi, les tarifs des services à la population (cantines, périscolaires...), des activités culturelles (école de musique, etc), des locations de salles, de l'occupation du domaine public ne varieront pas en 2020 malgré parfois une augmentation du coût de fonctionnement ou la réalisation d'investissements (modernisation des équipements, mise aux normes ou embellissements).

► Au chapitre 73 les recettes de la fiscalité ménage ne sont pas connues au moment du vote du budget. Elles ont été évaluées avec prudence, dans l'attente des orientations de la loi sur la réforme de la fiscalité locale.

En l'absence de nouveau transfert de compétence, l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes ne variera pas en 2020.

Les droits de mutations ont été particulièrement dynamiques sur les deux derniers exercices. Ils ont été inscrits en fourchette basse, en raison des principes de prudence budgétaire qui prime dans l'inscription des recettes.

► Au chapitre 74 la Dotation Globale de Fonctionnement sera inscrite avec une diminution de l'ordre de 1.5 % afin de pallier les effets du calcul des différentes composantes et du mécanisme d'écrêtement.

Dans l'attente de leur notification et au vu de la stabilité des enveloppes nationales, la Dotation de Solidarité, la Dotation de péréquation et les compensations des exonérations fiscales seront aussi conformes aux réalisations 2019.

► Les bons résultats de l'exercice 2019 permettent d'inscrire au budget un report de 1 525 737 €.

		INVESTISSEMENT BP 2020					
		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
111		450,00		1068	affection resultats		979 559,00
112	Achat de matériel	3 768,00	418 810,00	24	vente		
113	travaux dans les écoles	9 841,00	64 500,00				
113 AP	vial vincent						
114	batiments culturels	27 897,00	256 000,00	112	Achat de matériel	9 918,00	
	batiments terrains de sports						
115	de sports	97 539,00	260 000,00	113	travaux dans les écoles	41 000,00	
116	autres batiments	183 471,00	297 000,00	113 AP	vial vincent	36 598,00	184800
117	voirie et réseau	568 370,00	926 000,00	114	batiments culturels	5 193,00	
				115	batiments terrains de sports		
				116	autres batiments	78 710,00	
020	Depenses imp.		175 877,00	117	voirie et réseau	470 970,00	213 350,00
204	participations (routes)	60 635,00	128 500,00	27634	remb avance budget colline II		77 534,00
203	études			1022	FCTVA		215 000,00
165	cautions	500,00	1 500,00		TLE		30 000,00
				165	cautions		1 500,00
1641	remb k emprunt		470 000,00	1641	Emprunt		375 000,00
	provision remb K						
	nouveaux empunts		6 500,00		emprunt d'équilibre		
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>952 471,00</b>	<b>3 004 687,00</b>		<b>total recettes réelles</b>	<b>642 389,00</b>	<b>2 076 743,00</b>
				021	virement de la section de fonctionnement		1 822 203,00
O40	transferts entre sections		219 600,00	O40	transferts entre sections		304 900,00
	O40 travaux en régie		180 000,00				
	Autres		39 600,00				
O41	opérations patrimoniales			O41	opérations patrimoniales		
	<b>total dépenses d'ordre</b>		<b>219 600,00</b>		<b>total recettes d'ordre</b>		<b>2 127 103,00</b>
	<b>total dépenses de l'exercice</b>		<b>3 224 287,00</b>		<b>total recettes de l'exercice</b>		<b>4 203 846,00</b>
	restes à réaliser		952 471,00		restes à réaliser		642 389,00
001	déficit reporté		669 477,00	001	excédent reporté		
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>4 846 235,00</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>4 846 235,00</b>

## **D) Dépenses d'investissement :**

Le budget 2020, année électorale, est un budget de transition. Il voit l'achèvement des grands projets du mandat, qui apparaissent dans les restes à réaliser et la préparation des futurs grands projets pour lesquels ce budget intègre des études préparatoires, indispensables à leur bonne définition et à leur aboutissement.

Les autres investissements de l'année 2020 seront axés sur :

### **- Le Cadre de vie et les services à la population : 1176 000 €**

- ✓ Création d'une passerelle raccordant le quartier de BRAM et la montée Saint Claude au centre-ville,
- ✓ Mise en sécurité, aménagement de la voirie communale et gestion des eaux pluviales,
- ✓ Travaux dans le bâtiment de l'ancienne piscine pour y accueillir une association de remise en forme œuvrant en matière de santé publique, notamment pour l'insertion des publics en difficultés par le sport,
- ✓ Renouvellement et ajout de mobiliers urbains,

### **- Culture-Patrimoine : 262 650 €**

- La restauration du parquet de la salle des femmes de l'Hôtel-Dieu,
- Etudes préalables à la réalisation de la médiathèque dans les locaux de la gare en partenariat avec la SNCF et la Région,
- Mise en sécurité des collections de l'Hôtel-Dieu, ceci se fera dans le cadre d'une étude complète avec l'intervention en 2020 d'un préventeur.

### **-Entretien des infrastructures, mise aux normes et renforcement de la qualité énergétique du bâti : 361 500 €**

- Etude globale des bâtiments scolaires orientée vers leur rénovation énergétique et la gestion des épisodes caniculaires,
- Etudes pour la réhabilitation de la salle polyvalente de Châteaurenaud,
- Continuité du programme pluriannuel de changement des huisseries des bâtiments communaux,
- 2ème tranche de travaux de mise aux normes et d'accessibilité à la Grenette,
- Poursuite du programme de réfection des salles de classe,
- Des crédits seront consacrés à l'entretien des cimetières et l'aménagement de columbarium.

### **-Renouvellement du matériel : 418 810 €**

- La continuité d'un programme de renouvellement et de modernisation du matériel avec des crédits conséquents destiné à l'acquisition d'une balayeuse et d'une tondeuse mulching.

- **Entretien et mise en conformité des infrastructures sportives:260 000 €**

-modernisation et sécurisation des équipements sportifs, notamment l'éclairage du stade de rugby, le renouvellement des pare ballons, etc.

- **Inclusion numérique**

-

- -Un crédit de 23 500 € sera affecté à la dématérialisation des instances. La ville de Louhans-Châteaurenaud a amorcé depuis 2013 le virage de la dématérialisation, il s'agit donc de poursuivre cette dynamique de modernisation des services et diminuer son empreinte carbone tout en sécurisant les procédures.

-

- -Introduction d'outils numérique à l'Ecole de Musique et de Danse pour un montant de 3000 € pour poursuivre la politique de d'ouverture pluridisciplinaire de l'école de musique pour devenir une école d'arts.

**E) Recettes d'investissement :**

La collectivité inscrira au Budget 2020 un emprunt d'un montant de 375 000 euros. Il sera débloqué selon les besoins de la collectivité.

La collectivité sollicite ses partenaires pour mobiliser des subventions tant au niveau départemental, régional, que national ou européen. Les subventions ne peuvent être inscrites au budget que lorsqu'elles sont notifiées. Sera donc inscrit au budget 2020 :

➤184 800 € au titre du FEADER attribué pour la partie restauration des travaux de réhabilitation de l'école vial-vincent,

➤150 000 € obtenu au titre du contrat fluvestre pour la réalisation d'une passerelle sur le solnan

➤58 150 € au titre du LEADER pour la réalisation de la voie-verte,

➤un solde de 5 200 € accordé par la Région pour le passage en LED de l'éclairage public.

Un remboursement au titre du FCTVA est attendu en 2020 à hauteur de 215 000 €.

Les recettes provenant de la taxe d'aménagement, sont évaluées à 30 000 €.

## F) Equilibres financiers et gestion de la dette:

### 1) Ratios :

	Montant	LOUHANS- CHATEAURENAUD ratios par habitants
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	6 791 096,00 €	<b>1 033</b>
Recettes réelles de fonctionnement	7 221 038,00 €	<b>1 099</b>
Produits des impôts locaux	3 338 785,00 €	<b>508</b>
Dotation globale de fonctionnement	1 020 000,00 €	<b>155</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses d'équipement brut	3 242 146,00 €	<b>493</b>
<u>Encours de la dette</u> <i>* tous budgets confondus</i>		
Capital restant dû au 1er janvier 2020 <i>* budget général</i>	4 929 161,00 €	<b>750</b>
Capital restant dû au 1er janvier 2020	4 929 161,00 €	<b>750</b>
Montant des annuités pour 2019	554 500,00 €	<b>84</b>

### 2) Evolution de l'endettement :

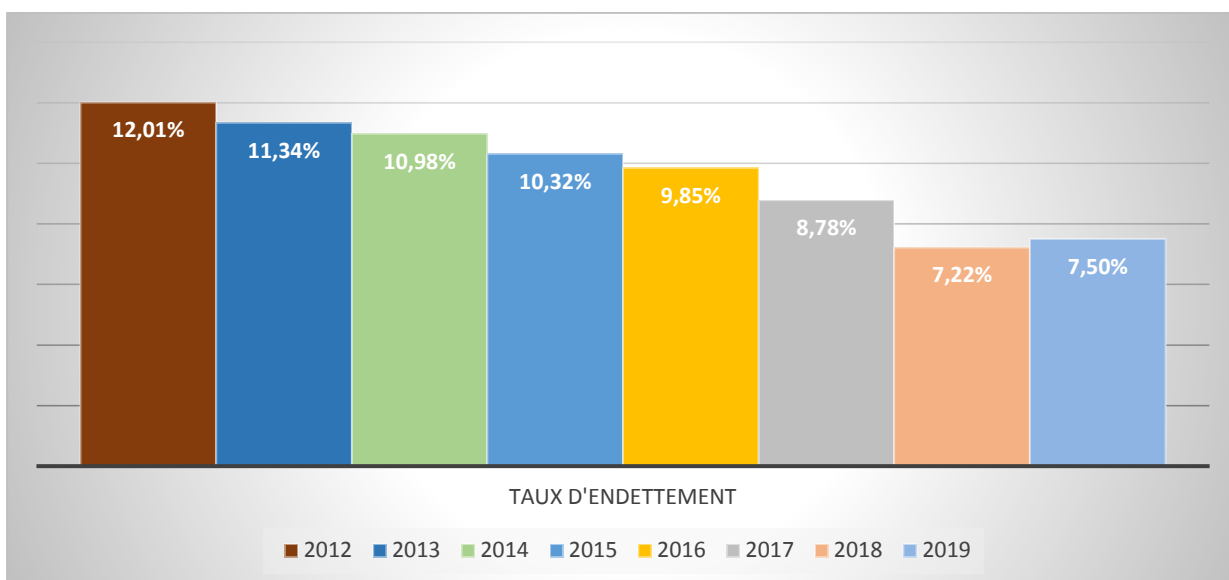
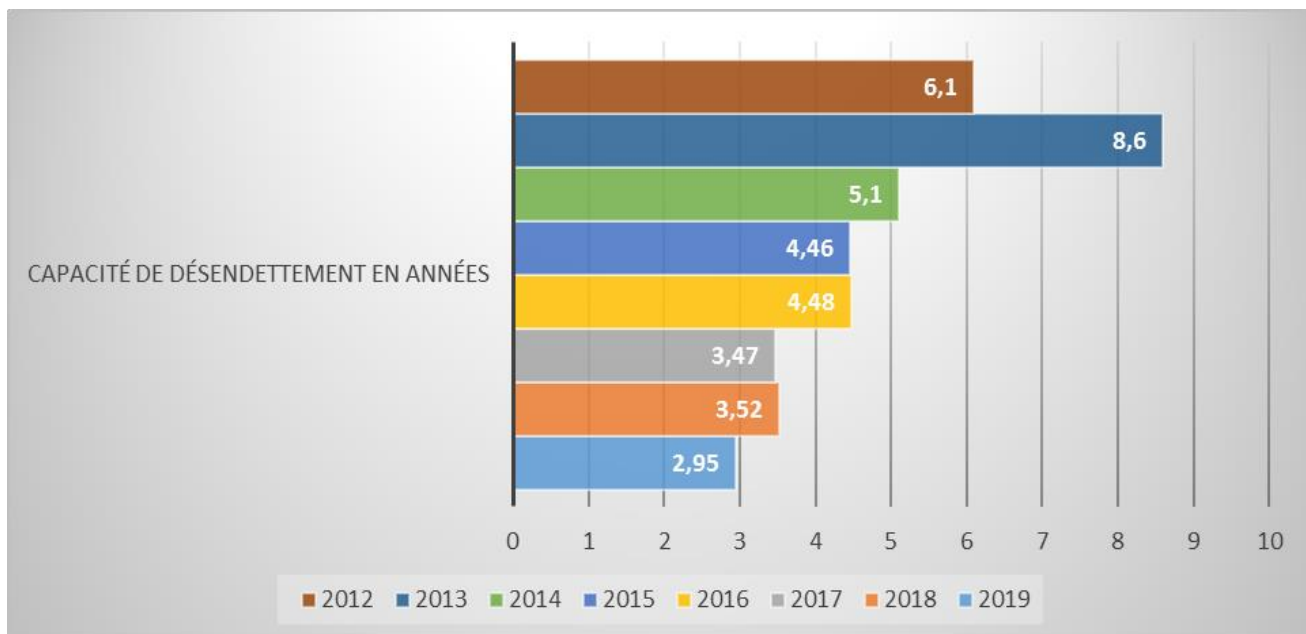
La structure de la dette se compose de 13 prêts, dont 5 prêts à taux variable. L'ensemble des prêts à taux variable est capé et répond ainsi aux exigences de la charte GISSLER. Le taux d'intérêt moyen des prêts en 2019 a été de 1,44 %.

En 2019, il a été encaissé la somme de 500 000 € provenant d'un emprunt souscrit à taux fixe auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 15 ans. Le taux est de 0,50 %.

Au 1<sup>ER</sup> janvier 2020, l'encours de la dette est de 4 929 161.62 €,

Au budget 2020 est inscrit un recours possible à l'emprunt de 375 000 €, auquel il sera fait appel en fonction des besoins de financement, selon l'avancée des projets et l'obtention de subventions.

Cet éventuel recours supplémentaire est tout à fait supportable pour la collectivité et n'affectera pas la qualité des ratios de la dette, la ville s'étant particulièrement désendettant tout au long de ce mandat.



### **Conclusion :**

Le budget 2020 porte à la fois des projets d'envergure destinés à améliorer le quotidien des louhannais tout en renforçant l'attractivité du territoire ; aménagements urbains qualitatifs et notamment l'aménagement de la route de Chalon et la création d'une passerelle au-dessus du Solnan, mais également des projets de services à la population tels que la Médiathèque, ou encore l'étude pour la restructuration de la salle Polyvalente de Châteaurenaud.

Dans la lignée des exercices précédents, sa construction permet de répondre à des problématiques de société majeures : enjeux énergétique et climatique, inclusion numérique., et de continuer à valoriser et préserver notre patrimoine.

Tout ceci est rendu possible par une situation financière particulièrement saine avec une capacité d'autofinancement en forte hausse sur l'ensemble du mandat et un désendettement conséquent.



### **III – BUDGET 2020 CAMPING MUNICIPAL –PORT-AIRE DE CAMPING-CAR**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 47 887 € avec un report excédentaire de 6 926 €. Elle comprend en dépenses, les frais de gestion du port, de l'aire de camping-car et les dépenses restant à charge du propriétaire pour le camping municipal. En recettes, figurent les produits des activités port et aire de camping-car, la location du bâtiment du port et la redevance d'occupation du domaine public du camping.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 42 546 € avec un report excédentaire de 28 440 €. Les investissements 2020 porteront sur rénovation et la mise en sécurité du ponton du port.

### **IV – BUDGET 2020 LOTISSEMENT LA COLLINE**

Il est bâti sur la prévision de la vente des deux parcelles restantes et reprend les opérations de stock. Une première vente a été concrétisée en janvier 2020.